



## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°...../AONO/C-MOKOLO/CIPM/TBEC/2023 DU 03 JUIN 2024

EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE RESPECTIVEMENT A : CSI DE GADALA (Lot 1) DANS LA COMMUNE DE MOKOLO; DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA REGION DE L'EXTRÊME-NORD

**1. Objet :**

Dans le cadre de la mise en œuvre du budget d'Investissement public au titre de l'Exercice 2024 , le Maire de la Commune de MOKOLO, Maîtres d'Ouvrage, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE CSI DE GADALA (Lot 1) DANS LA COMMUNE DE MOKOLO; DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

**2. Consistance des travaux**

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres comprennent les opérations suivantes :

- Travaux préparatoires ;
- Fondations ;
- Elévation ;
- Charpente-Couverture-Plafonnage ;
- Menuiserie bois et métallique ;
- Electricité ;
- Peinture ;
- Plomberie et sanitaire
- VRD ;

**3. Participation et origine**

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine des bâtiments.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

**4. Financement**

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINSANTE (B.I.P MINSANTE), Exercice 2024, pour un coût estimatif total de 62 000 000 de FCFA.

**5. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres**

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès du chef service technique de la Commune de MOKOLO.

**6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de MOKOLO, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable d'un montant de 60 000

Fcfa (Soixante mille Franc CFA), à la Recette Municipale de MOKOLO au titre des frais d'achat du dossier d'appel d'offres.

## **7. Présentation des offres**

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

## **8. Remise des Offres**

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de MOKOLO, le **28 JUIN 2024** à 10 heures, heure locale et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°...../AONO/C-MOKOLO/CIPM/TBEC/2024 DU  
..... EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU  
CENTRE DE SANTE INTEGRE RESPECTIVEMENT A : CSI DE GADALA (Lot 1) DANS LA COMMUNE DE  
MOKOLO; DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA REGION DE L'EXTRÊME-NORD**

*Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.*

## **9. Recevabilité des offres**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives et une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres et d'un montant :**Un million deux cent quarante mille (1 240.000) de francs CFA**. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif. Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur

## **10. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps, le **28 JUIN 2024** à 11 heures précises dans la salle de délibération de la Commune de MOKOLO, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier. Toutefois, une personne supplémentaire agissant comme interprète est acceptée, si nécessaire.

## **11. Remise des offres**

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt un (21) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

## **12. Délai d'exécution des travaux**

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de Cinq (05) mois calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et situations diverses et

- court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, date de signature de votre contrat.

### **13. Evaluation des offres**

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1<sup>ère</sup> étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2<sup>e</sup> étape** : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3<sup>e</sup> étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

#### **13.1- Critères éliminatoires**

##### **13.1.1 : Pièces administratives**

- a) Dossier incomplet à compléter dans 48h;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.
- c) Absence de la caution de soumission

##### **13.1.2 : Offre technique**

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, un projet de construction d'un centre de santé intégré d'un montant minimum 70 millions ;
- d) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- e) Non satisfaction, au moins, à **dix neuf (19) critères essentiels sur vingt six (26)**.

##### **13.1.3 : Offre financière**

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

#### **13.2 : Critères essentiels**

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des **26 critères essentiels** ci-dessous

- a) Présentation générale sur **4 critères** ;
- b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **4 critères** ;
- c) Le matériel de chantier à mobiliser sur **9 critères** ;
- d) La méthodologie d'exécution sur **5 critères** ;
- e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **4 critère**.

### **14. Attribution du Marché**

Le Maire de la Commune de MOKOLO, Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

### **15. Délai de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours**, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

### **16. Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de MOKOLO.

#### **Copies :**

- PREFET/MT ;
- ARMP pour publication au JDM;
- DDMINMAPMT
- Président CIPM/COM-MOK:
  - Affichage
  - Archivage

Mokolo Le .....

**LE MAIRE  
(AUTORITE CONTRACTANTE)**



**VOHOD DEGUUME**

**03 JUIN 2024**